



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-017-2025-08

PUBLIÉ LE 8 AOÛT 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2025-04-14-00018 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL LHOPITEAU (2 pages)	Page 3
IDF-2025-04-15-00022 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA des MANDREUSES sur la commune d'Orcemont (2 pages)	Page 6
IDF-2025-04-07-00023 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour le GFR DE TIELLE (4 pages)	Page 9
IDF-2025-04-15-00023 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur DORE Emilien sur la commune de Sartrouville (1 page)	Page 14
IDF-2025-04-14-00017 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur HUBERT Christian (3 pages)	Page 16

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / SREA

IDF-2025-04-14-00019 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL POIRIER DE CHIO sur la commune de Belloy en France (2 pages)	Page 20
--	---------

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-04-14-00018

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
l'EARL LHOPITEAU



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 14 AVRIL 2025

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur Charles Edouard LHOPITEAU

EARL Charles Edouard LHOPITEAU

2 rue de Chartres

28630 Berchères les Pierres

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 19-03-2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant une reprise de terres de 120,5351 hectares a été enregistrée complète en date du 31-03-2025.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **06-08-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter
de l'EARL Charles Edouard LHOPITEAU**

Commune	Référence cadastrale	Surface (en hectare)	Propriétaire
Sonchamp	O98	6,1123	Hugues MEZARD
Sonchamp	AL67	18,5116	Hugues MEZARD
Sonchamp	AH 008	3,292	Caroline Lasnier / Mezard
Sonchamp	AH 0206	3,8292	Caroline Lasnier / Mezard
Sonchamp	AL 0066	17,5027	Caroline Lasnier / Mezard
Sonchamp	AL 68	6,0408	Bénédicte Lhopiteau / Mezard
Sonchamp	AM18	18,4697	Bénédicte Lhopiteau / Mezard
Sonchamp	AL 0069	2,9232	Bertrand Mezard
Sonchamp	AR 0058	1,6	Bertrand Mezard
Sonchamp	AI 001	2,9815	Nicole Mezard
Sonchamp	AI 00149	1,7	Nicole Mezard
Sonchamp	AL 002	1,24	Valérie Mezard
Sonchamp	AL 0065	12,901	Valérie Mezard
Sonchamp	AP 0041	10,6215	Valérie Mezard
Sonchamp	AR 0099	0,5129	Barroché Eric
Sonchamp	AR 0083	12,2967	Famille Lecuyer

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-04-15-00022

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la
SCEA des MANDREUSES sur la commune
d'Orcemont



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 15 AVRIL 2025

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur CARRE Frédéric

SCEA DES MANDREUSES

Ferme des Mandreuses

78125 Gazeran

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 27-02-2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Votre dossier a bien été reçu avant la fin de la publicité de l'EARL L'HOZIC fixé au 27-02-2025. Cependant étant alors incomplet, il ne peut être retenu comme dossier concurrent, mais comme simple demande successive. Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant un agrandissement de 30,116 hectares a été enregistrée complète en date du 27-03-2025.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **27-07-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter
de le SCEA DES MANDREUSES**

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha	Propriétaire
ORCEMONT	A32	0,2775	INDIVISION Fontaine / Fasquelle-Jegher
ORCEMONT	A33	0,4005	INDIVISION Fontaine / Fasquelle-Jegher
ORCEMONT	A45	3,9	INDIVISION Fontaine / Fasquelle-Jegher
ORCEMONT	A71	16,6498	INDIVISION Fontaine / Fasquelle-Jegher
ORCEMONT	C524	8,8838	INDIVISION Fontaine / Fasquelle-Jegher

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-04-07-00023

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour le
GFR DE TIELLE



PRÉFET
DU VAL-D'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

SDREA Île-de-France

Cergy, le 07 avril 2025

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER
Pôle économie agricole et alimentation
Tél. : 01 34 25 24 27
Mél. : elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr

Le préfet

à

Référence dossier n° 95-2025-13

GFR DE TIELLE
19 GRANDE RUE
95770 BUHY

Objet : Contrôle des structures – Dossier complet

PJ : Liste des parcelles

LAR n° : 2C 168 377 5383 5

En date du 17 mars 2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Cette opération porte sur l'installation à titre secondaire, sans capacité agricole, de Madame Alexandra LE CALVEZ, en tant qu'associée exploitante, gérante dans la structure familiale agricole au départ en retraite de son père, M. Henri LE CALVEZ.

Ainsi, **votre demande d'autorisation d'exploiter** concernant 101,7672 hectares **a été enregistrée complète en date du 26/03/2025.**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-forets/Agriculture/Le-controle-des-structures/>

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, **votre demande sera tacitement acceptée à compter du 28 juillet 2025.** Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des

1/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Cheffe du Service
de l'Environnement, de l'Agriculture
et des Territoires

Signé

Anne-Kristen LUCBERT

2/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter
du GFR DE THIELLE**

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
BUHY	C	334	0 ha 14 a 83 ca
BUHY	C	345	0 ha 12 a 55 ca
BUHY	C	355	0 ha 05 a 90 ca
BUHY	C	356	0 ha 10 a 00 ca
BUHY	C	356	0 ha 00 a 40 ca
BUHY	C	357	0 ha 17 a 95 ca
BUHY	C	358	0 ha 07 a 15 ca
BUHY	C	369	0 ha 01 a 20 ca
BUHY	C	370	0 ha 30 a 35 ca
BUHY	ZC	12	2 ha 75 a 44 ca
BUHY	ZC	12	2 ha 75 a 43 ca
BUHY	ZC	12	2 ha 75 a 43 ca
BUHY	ZC	13	0 ha 28 a 70 ca
BUHY	ZC	13	1 ha 58 a 60 ca
BUHY	ZD	6	4 ha 04 a 50 ca
BUHY	ZD	8	2 ha 33 a 20 ca
BUHY	ZD	8	1 ha 67 a 45 ca
BUHY	ZD	8	1 ha 67 a 45 ca
BUHY	ZD	12	0 ha 47 a 45 ca
BUHY	ZD	12	9 ha 11 a 41 ca
BUHY	ZD	12	0 ha 16 a 82 ca
BUHY	ZE	2	2 ha 72 a 00 ca
BUHY	ZE	3	0 ha 19 a 53 ca
BUHY	ZE	3	20 ha 44 a 87 ca
BUHY	ZE	26	2 ha 93 a 50 ca
BUHY	ZE	26	2 ha 93 a 50 ca
BUHY	ZE	28	9 ha 78 a 30 ca
BUHY	B	54	0 ha 20 a 80 ca
BUHY	B	266	0 ha 69 a 95 ca
BUHY	B	260	1 ha 46 a 85 ca
BUHY	B	261	1 ha 48 a 50 ca
BUHY	B	266	0 ha 69 a 95 ca
BUHY	ZD	8	5 ha 94 a 50 ca
BUHY	B	255	0 ha 10 a 65 ca
MONTREUIL SUR EPTE	ZA	4	1 ha 29 a 30 ca
MONTREUIL SUR EPTE	ZA	8	0 ha 10 a 35 ca
MONTREUIL SUR EPTE	ZA	8	0 ha 62 a 85 ca
MONTREUIL SUR EPTE	E	203	0 ha 11 a 00 ca
MONTREUIL SUR EPTE	E	110	0 ha 09 a 10 ca
MONTREUIL SUR EPTE	E	190	7 ha 61 a 55 ca
MONTREUIL SUR EPTE	E	194	6 ha 86 a 65 ca
MONTREUIL SUR EPTE	E	195	4 ha 45 a 60 ca
PARNES (60)	F	157	0 ha 01 a 78 ca
PARNES (60)	F	158	0 ha 11 a 10 ca

3/4

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
	E		
SAINT CLAIR SUR EPTE	E	215	0 ha 19 a 00 ca
SAINT CLAIR SUR EPTE	E	216	0 ha 03 a 03 ca
SAINT CLAIR SUR EPTE	E	192	0 ha 00 a 30 ca
Total parcellaire en terre			101 ha 76 a 72 ca

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-04-15-00023

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur DORE Emilien sur la commune de
Sartrouville



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 15 AVRIL 2025

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur DORE Emilien
89 avenue de la République
78500 Sartrouville

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 31-03-2025, vous m'avez fait parvenir via la plateforme LOGICS une demande d'autorisation d'exploiter pour la surface suivante :

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha	Propriétaire
Sartrouville	000 BP 3	0,0578	M. DORE Emilien

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 5,78 ha après pondération (surface brute 0,0578 hectares) a été enregistrée complète en date du 31-03-2025.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **31-07-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-04-14-00017

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur HUBERT Christian



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 14 AVRIL 2025

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur HUBERT Christian

Chemin du Clos Poitou

la Couperie

78650 Beynes

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 10-02-2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant un agrandissement de 130,2322 hectares a été enregistrée complète en date du 31-03-2025.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **06-08-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter de M.HUBERT Christian

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)	Propriétaire
Beynes	ZC 8	0,6840	BOUHOUT Jacquemine
Beynes	ZB 66	0,1500	Carrières de Beynes
Beynes	ZA 57	0,5740	CORNU Jean M
Beynes	ZB 70	0,3260	GEOFFROY Julie Adeline
Beynes	A 1598	0,2418	HUBERT Michel
Beynes	ZA 13	1,1632	HUBERT Michel
Beynes	ZA 56	0,2535	HUBERT Michel
Beynes	ZA 58	1,2825	HUBERT Michel
Beynes	ZA 60	1,8000	HUBERT Michel
Beynes	ZA 118	2,0803	HUBERT Michel
Beynes	ZB 1	8,1840	HUBERT Michel
Beynes	ZB 2	10,0465	HUBERT Michel
Beynes	ZB 3	3,4150	HUBERT Michel
Beynes	ZB 11	6,1710	HUBERT Michel
Beynes	ZB 12	1,6920	HUBERT Michel
Beynes	ZB 13	1,2345	HUBERT Michel
Beynes	ZB 14	4,3980	HUBERT Michel
Beynes	ZB 39	0,6950	HUBERT Michel
Beynes	ZB 40	1,0345	HUBERT Michel
Beynes	ZB 41	0,3360	HUBERT Michel
Beynes	ZB 71	0,2900	HUBERT Michel
Beynes	ZB 72	0,4195	HUBERT Michel
Beynes	ZB 73	0,6670	HUBERT Michel
Beynes	ZB 74	0,6635	HUBERT Michel
Beynes	ZB 81	0,5930	HUBERT Michel
Beynes	ZB 82	6,0000	HUBERT Michel
Beynes	ZB 87	4,3980	HUBERT Michel
Beynes	ZC 9	0,5390	HUBERT Michel
Beynes	ZC 10	0,3060	HUBERT Michel
Beynes	ZC 11	0,9200	HUBERT Michel
Beynes	ZC 12	0,7870	HUBERT Michel
Beynes	ZC 75 BS	5,0728	HUBERT Michel
Beynes	ZC 75 BK	5,0728	HUBERT Michel
Beynes	WA 3	1,9900	HUBERT Michel
Beynes	ZE 14	1,5270	LANGLOIS Claude
Beynes	ZA 11	0,9140	Perche Marie Noel
Beynes	A 1575	1,7553	VILBOUX Catherine
Beynes	ZD 122 2	0,7450	VILBOUX Catherine
Beynes	ZD 122 3	0,7450	VILBOUX Catherine
Hardricourt	ZS 42	0,0183	Commune d'Hardricourt
Hardricourt	ZS 41	0,1244	HUBERT Michel
Hardricourt	ZS 88	0,9042	HUBERT Michel
Hardricourt	ZS 6	0,7486	HUBERT Mireille
Hardricourt	ZS 38	1,5700	HUBERT Mireille
Hardricourt	ZS 46	0,0470	HUBERT Mireille
Hardricourt	ZS 52	7,2297	HUBERT Mireille
Hardricourt	ZT 68	2,5779	HUBERT Mireille

Hardricourt	ZT 69 J	3,4877	HUBERT Mireille
Hardricourt	ZT 69 K	1,7438	HUBERT Mireille
Hardricourt	ZT 140	0,5544	LANGLOIS Pierrette
Hardricourt	ZS 80	0,0324	LECLERC Fabrice Claude
Hardricourt	ZT 59	0,1589	PORTE Claire Marie
Hardricourt	ZS 40	0,1476	SCI des Frichots
Hardricourt	ZS 45	0,0362	VIGNALLE Albertine
Mareil sur Mauldre	C 519	0,2400	DULAC Jeanne Monique
Mareil sur Mauldre	C 414	0,1215	LANGLOIS Claude
Mareil sur Mauldre	C 424	0,2260	LANGLOIS Claude
Mareil sur Mauldre	C 428	0,0995	LANGLOIS Claude
Mareil sur Mauldre	C 438	0,2785	LANGLOIS Claude
Mareil sur Mauldre	C 470	0,4685	LANGLOIS Claude
Mareil sur Mauldre	C 476	0,2007	LANGLOIS Claude
Mareil sur Mauldre	C 479	0,3530	LANGLOIS Claude
Mareil sur Mauldre	C 512	0,6305	LANGLOIS Claude
Mareil sur Mauldre	C 513	0,1284	LANGLOIS Claude
Mareil sur Mauldre	C 518	0,1735	LANGLOIS Claude
Mareil sur Mauldre	C 410	0,0815	VILBOUX Catherine
Mareil sur Mauldre	C 514	0,1155	VILBOUX Catherine
Maule	C 97	0,1904	BERTHOU Catherine Suzanne
Maule	A 418	1,7390	HUBERT Michel
Maule	E 74	1,6823	HUBERT Michel
Maule	E 166	2,1061	HUBERT Michel
Maule	E 167	1,7355	HUBERT Michel
Maule	E 171	1,5855	HUBERT Michel
Maule	E 172	0,6006	HUBERT Michel
Maule	E 174 J	1,0833	HUBERT Michel
Maule	E 174 K	2,1665	HUBERT Michel
Maule	C 95	0,1173	HUBERT Michel
Maule	C 96	0,2623	HUBERT Michel
Maule	C 99	0,5549	HUBERT Michel
Maule	C 100	0,1719	HUBERT Michel
Maule	C 98	0,3089	PEYRAT Marie
Mézy sur Seune	ZB 10	1,1883	HUBERT Mireille
Mézy sur Seune	ZB 11	1,1740	HUBERT Mireille
Mézy sur Seune	ZB 14	1,1390	HUBERT Mireille
Mézy sur Seune	ZC 1	3,2790	HUBERT Mireille
Mézy sur Seune	ZB 16	1,1060	LEGALL Pascal
Mézy sur Seune	ZB 88	2,0730	POULIN Christian
Mézy sur Seune	ZB 15	0,9820	POULIN Christian
Mézy sur Seune	ZB 219	1,3650	SUIRE Guy
Montainville	ZE 76	1,8130	HUBERT Michel
Montainville	ZE 83	0,0430	HUBERT Michel
Montainville	ZE 84	0,1005	HUBERT Michel

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-04-14-00019

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
l'EARL POIRIER DE CHIO sur la commune de
Belloy en France



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

SDREA Île-de-France

Cergy, le 14 avril 2025

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER
Pôle économie agricole et alimentation
Tél. : 01 34 25 24 27
Mél. : elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr

Le préfet

à

Référence dossier n° 95-2025-14

Objet : Contrôle des structures – Dossier complet

PJ : Liste des parcelles

EARL DU POIRIER DE CHIO
CHEMIN DU POIRIER DE CHIO
95840 VILLIERS-ADAM

LAR n° : 2C 168 377 5384 2

En date du 24 mars 2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes.

Commune	Référence cadastrale		Surface (en hectare)
BELLOY EN France	B	7	0 ha 40 a 20 ca
BELLOY EN France	A	204	0 ha 20 a 50 ca
BELLOY EN France	B	154	0 ha 37 a 86 ca
BELLOY EN France	D	254	0 ha 08 a 74 ca
BELLOY EN France	A	69	1 ha 12 a 00 ca
TOTAL PARCELLAIRE			2 ha 19 a 30 ca

Cette opération porte sur l'agrandissement de la structure agricole de Monsieur Christophe NOEL par la reprise à bail de parcelles auparavant exploitées par Monsieur Bernard HENNEQUIN, aujourd'hui décédé. M. NOEL a été sollicité par les propriétaires pour reprendre ces parcelles.

Ainsi, **votre demande d'autorisation d'exploiter** concernant 2,1930 hectares a été **enregistrée complète en date du 01 avril 2025.**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-forets/Agriculture/Le-contrôle-des-structures/>

1/2

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, **votre demande sera tacitement acceptée à compter du 01 août 2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Cheffe du Service
de l'Environnement, de l'Agriculture
et des Territoires

Signé

Anne-Kristen LUCBERT

2/2

Direction départementale des Territoires

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr - site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>